

**COMPTE RENDU**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU**

**23 MARS 2022**

**Affiché/publié le : 29 MARS 2022**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	22
Présents et représentés	:	24
Votants	:	24

Le mercredi 23 mars 2022, le Bureau communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 17 mars 2022, s'est réuni à 22h07, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers	A partir du point 3
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette	
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan	
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge	
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette	
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel	
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny	
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas	
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau	
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis	
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay	
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Francisque VIGOUROUX
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM

**DELEGUES ABSENTS EXCUSES**

Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson

**Secrétaire de séance :** Sandrine GELOT

Soit 22 délégués présents et 24 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et jusqu'au point 2.

Soit 23 délégués présents et 25 délégués présents et représentés du point 3 jusqu'à la fin de la séance.

## **1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2022**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Bureau communautaire du 9 février 2022.

## **2 - FRANCE URBAINE : RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2022**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de renouveler l'adhésion à l'Association France Urbaine pour l'année 2022.
2. AUTORISE le versement de la cotisation afférente, d'un montant de 41 393,04 €.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

## **3 - ZAC MOULON : AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière de la ZAC de Moulon, tel que joint à la présente délibération.
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant précité, et toute pièce afférant à ce dossier.

## **4 - ZAC CORBEVILLE : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière de la ZAC de Corbeville, tel que joint à la présente délibération, prolongeant d'un an la durée de ladite convention, soit jusqu'au 30 juin 2023.
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant précité et toute pièce afférant à ce dossier.

## **5 - SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS: AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT) DES PARCELLES H563 ET H549 DANS LA ZAC DU QUARTIER DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE À PALAISEAU POUR LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 à la Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public n°2021CONV207, tel qu'annexé à la présente délibération.
2. AUTORISE le Président à signer ledit avenant et tout acte relatif à cette affaire.

## 6 - ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2022

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'octroyer les subventions suivant la liste ci-dessous :

	Associations et autres	BP 2022	NE PREND PAS PART AU VOTE
TRANSITION ECOLOGIQUE, MISE EN ŒUVRE DU PCAET	SUBVENTION COOP-ERE	10 500,00 €	
	SUBVENTION AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OUEST-ESSONNE (ALECOE)	160 202,00 €	NPPV : (1) : GELOT Sandrine
	<b>sous-total</b>	170 702,00 €	

CULTURE, SOCIETE ET EGALITE FEMME-HOMME	SUBVENTION SCIENTIPOLE, SAVOIR ET SOCIETE S[CUBE]	66 500,00 €	NPPV : (1) : VIGOUROUX Francisque
	<b>sous-total</b>	66 500,00 €	

INNOVATION, RECHERCHE, TRANSITION ET ENJEUX NUMERIQUES	SUBVENTION FRENCH TECH PARIS-SACLAY	15 000,00 €	
	SUBVENTION INCUBALLIANCE	45 000,00 €	
	SUBVENTION SYSTEMATIC PARIS REGION	50 000,00 €	NPPV : (1) : REZGUI Rafika
	SUBVENTION SCIENCE ACCUEIL	28 500,00 €	NPPV : (1) : CAUCHETIER Yann
	SUBVENTION WILCO	45 000,00 €	NPPV : (2) : CAUCHETIER Yann - REZGUI Rafika
	<b>sous-total</b>	183 500,00 €	

COMMERCE, ARTISANAT ET ORT	SUBVENTION INTITATIVE ESSONNE	50 000,00 €	NPPV : (1) : TRICKOVSKI Igor
	<b>sous-total</b>	50 000,00 €	

ACCOMPAGNEMENT A L'ENTREPRENEURIAT	SUBVENTION START IN SACLAY	7 000,00 €	
	SUBVENTION BGE PARIF - COUVEUSE	12 000,00 €	
	SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ESSONNE	20 000,00 €	
	<b>sous-total</b>	39 000,00 €	

	Evénements	BP 2022	VOTE
<b>INNOVATION, RECHERCHE, TRANSITION ET ENJEUX NUMERIQUES</b>	SUBVENTION ICONNECTEURS - TEDX PARIS-SACLAY 2022	5 000,00 €	
	SUBVENTION AGITEDU - STARTUP FOR KIDS - STARTUP FOR TEENS PARIS-SACLAY 2022	45 000,00 €	
	SUBVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT PARIS- SACLAY - PARIS-SACLAY SPRING 2022	20 000,00 €	NPPV : (3) : DE LASTEYRIE Grégoire - CAUCHETIER Yann - SENOT Michel
	<b>sous-total</b>	70 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		579 702,00 €	

2. APPROUVE les termes des conventions annuelles d'objectifs, de moyens, de partenariat et de subventionnement au titre de l'année 2022 correspondantes, ci-annexée.
3. AUTORISE le Président à signer les conventions et leurs avenants éventuels, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

#### **7 - ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AGRICOLE POUR L'EXPLOITATION VITICOLE ET VINICOLE LES RACINES DU TEMPLE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE une subvention de 6 000 € à l'exploitation agricole SAS Les Racines du Temple.
2. APPROUVE les termes de la convention d'attribution du fonds d'aide agricole correspondante.
3. AUTORISE le Président à signer la convention et les avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022, fonction, chapitre et article nécessaires.

#### **8 - ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AGRICOLE POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE MARAÎCHÈRE DU GAEC DE LA RONCE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE une subvention de 3 330,50 € à l'exploitation agricole du GAEC de la Ronce.
2. APPROUVE les termes de la convention d'attribution du fonds d'aide agricole correspondante.
3. AUTORISE le Président à signer la convention et les avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022, fonction, chapitre et article nécessaires.

## **9 - ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AGRICOLE POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE MARAÎCHÈRE DE LÉONARD LIBÉRATO**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ATTRIBUE une subvention de 6 000 € à l'exploitation agricole de Léonard LIBÉRATO.
2. APPROUVE les termes de la convention d'attribution du fonds d'aide agricole correspondante.
3. AUTORISE le Président à signer la convention et les avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022, fonction, chapitre et article nécessaires.

## **10 - PROGRAMME LEADER : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION D'UNE SIGNALÉTIQUE EN ZPNAF ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le plan de financement du projet de signalétique en ZPNAF.
2. AUTORISE le Président à solliciter des subventions au titre du programme LEADER.
3. AUTORISE le Président à solliciter les autres cofinanceurs possibles pour cette opération.
4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
5. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concerné.

## **11 - MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) PARIS-SACLAY : CONVENTION D'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION POUR LE PORTAGE DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) 2022**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. RENOUELLE l'adhésion à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay, portant le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.
2. APPROUVE les termes de la convention d'adhésion avec l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay.
3. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.
4. APPROUVE le versement de la somme de 256 921 euros à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay, correspondant au montant d'adhésion pour l'année 2022.
5. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Yann CAUCHETIER, M. Nicolas SAMSOEN

## **12 - MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) PARIS-SACLAY : CONVENTION D'OCTROI D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention portant avance de trésorerie au bénéfice de l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour l'année 2022 ci-annexée.
2. AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée et ses avenants éventuels.
3. DECIDE le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 494 106 euros à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour l'année 2022.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

Pas pris part au vote : M. Yann CAUCHETIER, M. Nicolas SAMSOEN

## **13 - CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE (CAUE 91) : CONVENTION D'OBJECTIFS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la convention d'objectifs avec l'association « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne » (CAUE 91), portant sur la reconduction d'une mission de conseils et assistance auprès du service urbanisme.
2. AUTORISE le Président à signer cette convention et ses avenants éventuels.
3. DIT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay versera au CAUE 91 une participation annuelle de 3 000 €.
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

## **14 - TOUR PARIS-SACLAY 2022 : DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE Le Conseil départemental de l'Essonne et le Conseil Régional d'Ile de France pour l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du Tour Paris Saclay en VTT le dimanche 22 mai 2022.
2. AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention.

## **15 - ORSAY : CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA COMMUNE ET LE PROMOTEUR "SCCV ORSAY CŒUR DE VILLAGE" POUR LA RÉALISATION DE L'ÎLOT DE LA POSTE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la « SCCV Orsay Cœur de Village » et la commune d'Orsay relative à un projet urbain partenarial pour la réalisation de l'îlot de la Poste à Orsay,

ci-annexée.

2. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
3. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

#### **16 - ORANGE : CONVENTION LOCALE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ÉTABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention cadre à conclure avec Orange relative à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs et à la propriété des installations souterraines de communication électroniques, ci-annexée.
2. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

#### **17 - MARCHÉ N°21-67 - REMPLACEMENT DU PONT SUR LA MÉRANTAISE, ROUTE DE GIF À VILLIERS-LE-BÂCLE : SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°21-67 relatif au remplacement du pont sur la Mérantaise, route de Gif à Villiers-le-Bâcle avec la société AXAN TP, domiciliée au 30 avenue Robert Surcouf - 78960 Voisins-le-Bretonneux, pour un montant de 143 005,00 € HT.
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

Le présent extrait a été affiché au 21 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des assemblées au 01 69 35 69 45 ou par mail à l'adresse suivante : [contact@paris-saclay.com](mailto:contact@paris-saclay.com)

Fait à Orsay, le 28 MARS 2022

Le Président,  
Maire de Palaiseau

  
Grégoire de LASTEYRIE

